

Annexe n°2 à la Note Commune N°4/2018
Tarif des droits de timbre exigibles sur certains actes, écrits et formules
administratives prévus par l'article 117 du code
des droits d'enregistrement et de timbre

Nature des actes, écrits et formules administratives	Montant du droit en dinars	
	Jusqu'au 31 décembre 2017	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
I. ACTES ET ECRITS		
1°) Les répertoires et registres des officiers publics	3,000 par feuille	5,000 par feuille
2°) Les actes et écrits soumis à un droit d'enregistrement proportionnel ou progressif ainsi que les expéditions de ces actes et écrits et les expéditions des actes notariés à l'exception des contrats prévus par le n°19(nouveau) de l'article 20 du présent code et des jugements et arrêts rendus par les tribunaux.	3,000 par feuille	5,000 par feuille
2°bis) Les grosses et expéditions des jugements et arrêts rendus par les tribunaux)	60,000 par copie	Sans modification
3°) Les contrats de transport international aérien et maritime des personnes et des marchandises et toutes autres pièces en tenant lieu	3,000 par copie	5,000 par copie
4°) Les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	0,400 par effet	0,600 par effet
5°) Les effets de commerce non revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit.	3,000 par effet	5,000 par effet
6°) Les factures à l'exception des factures objet du numéro 8°(nouveau) du présent article	0,400 par facture	0,600 par facture
7°) Le titre de crédit	15,000	25,000

Nature des actes, écrits et formules administratives	Montant du droit en dinars	
	Jusqu'au 31 décembre 2017	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
8° (nouveau) Les factures relatives aux services de téléphonie et aux services d'internet ainsi que les opérations de recharge y afférentes à l'exception des services d'internet rendus aux personnes physiques non destinés à un usage professionnel.	(1)	0,140 sur chaque dinar ou fraction de dinar facturé ou payé tous droits et taxes compris
9°) les coupons des compétitions du promo sport	0 ,025 sur chaque colonne	Sans modification
II. LES FORMULES ADMINISTRATIVES		
1°) Carte d'identité et carte de séjour des étrangers :		
- carte d'identité nationale	3,000	Sans modification
- renouvellement de la carte d'identité pour cause de perte ou de destruction.	25,000	Sans modification
- carte de séjour des étrangers délivrée aux étudiants et élèves ayant prouvé leur dite qualité par une attestation	75,000	Sans modification
- carte de séjour des étrangers	150,000	Sans modification
- Renouvellement de la carte de séjour des étrangers hors délai ou à cause de perte ou de destruction.	300,000	Sans modification
2°) Bulletin n° 3 du casier judiciaire	3,000	Sans modification
3°) Certificats ou autres documents justifiants l'origine des produits importés	3,000	Sans modification

- (1) Tarif au 31 décembre 2017 du droit de timbre sur les prestations téléphoniques :
- Les cartes de recharge du téléphone dont le montant n'excède pas 5 dinars : 0,100 dinars sur chaque dinar
 - les cartes de recharge du téléphone dont le montant excède 5 dinars : 0,500 dinars sur chaque 5 dinars ou fraction de 5 dinars du montant de la carte
 - les opérations de recharge du téléphone non matérialisée par une carte et quelque'en soit le mode de recharge : 0,500 sur chaque 5 dinars du chiffre d'affaires
 - les factures relatives aux lignes de téléphone post payées : 0,500 sur chaque 5 dinars ou fraction de 5 dinars du montant de la facture

Nature des actes, écrits et formules administratives	Montant du droit en dinars	
	Jusqu'au 31 décembre 2017	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
4°) Certificats de nationalité	3,000	Sans modification
4° bis) Les certificats de visite technique justifiant la validité des moyens de transport pour la circulation.	10,000	Sans modification
5°) Arrêtés d'autorisation d'ouverture de débits de boissons alcooliques.	2.000,000	Sans modification
6°) Décrets de naturalisation	10,000	Sans modification
7°) Passeports		
- passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans ainsi que leur prorogation	25,000	Sans modification
- passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation	80,000	Sans modification
- Renouvellement du passeport pour cause de perte ou de destruction .	150,000	Sans modification
8°) Permis d'armes et bons de poudre		
- Permis d'achat et d'introduction d'armes	150,000	Sans modification
- Permis de détention d'armes	20,000	Sans modification
- Permis de chasse	30,000	Sans modification
- Permis de port d'armes dangereuses, secrètes ou cachées	30,000	Sans modification
- Permis de port d'armes apparentes dites de sécurité	30,000	Sans modification
- Bons de poudre	3,000	Sans modification
9°) Formules non timbrées et ayant une valeur déterminée		
- Titre de mouvement de marchandises, laissez passer, congés, acquits à caution et passavants;	3,000	Sans modification
- Registres pour les amines de la bijouterie	10,000	Sans modification
- Tableaux des poinçons de la garantie	3 ,000	Sans modification

Nature des actes, écrits et formules administratives	Montant du droit en dinars	
	Jusqu'au 31 décembre 2017	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
- Déclaration d'office en douane (6-1 - 6 ter)	3,000	10,000
- Carnet de fabrication des oleïfacteurs d'olives	10,000	Sans modification
- Carnet de fabrication des conserveurs.	10,000	Sans modification
- déclarations d'importation de devises	10,000	Sans modification
10°) Les services rendus par l'Etat sous forme d'autorisation ou d'attestation et non soumis à des droits ou à des redevances⁽²⁾	3,000	5,000
11°) Le renouvellement du livret professionnel des pêcheurs pour cause de perte ou de destruction	25,000	Sans modification
12°) Les opérations de leasing :		
- l'inscription initiale de l'opération de leasing par les tribunaux et l'insertion des inscriptions modificatives au registre de leasing	10,000	Sans modification
- la délivrance d'un extrait d'inscription d'une opération de leasing	5,000	Sans modification
13°) Les contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel :		
- l'inscription des contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel au greffe du tribunal et l'insertion des modifications s'y rapportant sur les registres ouverts à cet effet	10,000	Sans modification
- la délivrance de copie, extrait ou attestation des inscriptions relatives au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel ou des modifications ou radiations s'y rapportant	5,000	Sans modification

(2) Ce droit est dû sur toutes les autorisations et les attestations rendues par l'Etat et non soumises à un droit ou redevance spécifique et il ne concerne pas les mêmes prestations rendues par les collectivités locales et les établissements publics.